



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle Les Berges du Rhône à huis clos sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Damien EYNARD, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, Mme Marie-Claude AYMARD, M. Jean-Marc KEHRWILLER, Mme Stéphanie VEYRET

Date de la convocation : 21 juin 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance pour le Conseil Municipal.

Début à 19h05

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MAI 2021

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

2a) FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut passer en non - valeur des créances éteintes. La somme totale est de 1837.52€. Cette somme correspond aux factures impayées de la Régie Municipale d'Electricité, de frais de cantine et de loyers impayés.

Mr le Maire propose de passer cette somme en non – valeur.

Approuvé à l'unanimité

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste à 1/2 temps d'un agent technique territorial. Ce poste sera mutualisé avec la Commune de Serves sur Rhône.

Approuvé à l'unanimité

2b) AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT

Suite à un courrier du Syndicat d'Irrigation Drômois informant des modifications suivantes des statuts, soit :

- Trois communes du sud du Département demandent à intégrer le Syndicat d'Irrigation Drômois
- L'adresse du siège change.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces modifications.

Approuvé à l'unanimité

2c) URBANISME – VOIRIE

Mr le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir une subvention pour le projet de réfection de la Route des Creux.

Approuvé à l'unanimité

2d) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose le prix du repas à 3.95€ pour l'année scolaire 2021-2022.

Ceci représente une augmentation de 0.05€ pour les parents, alors que le coût augmente de 0.06€ pour la commune.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose de conserver les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022.

Frais de garderie		
2020 - 2021		Proposition 2021-2022
Mensuel	60,00 €	65,00 €
Trimestriel	110,00 €	115,00 €
Annuel	190,00 €	195,00 €
Journalier	5,00 €	5,00 €
Pénalité par 1/2 heure	5,00 €	5,00 €

Prix du repas	
2020 - 2021	Proposition 2021-2022
3.90 €	3,95 €

Approuvé à l'unanimité

3) Questions et infos diverses

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération Financement participatif CNR-Projet Photovoltaïque a été clôturée le 31 mai et a réuni 248 éco-épargnants, pour une collecte de 294560€ sur 400000€ possibles.
- Mr le Maire informe des dates de réunion des commissions communautaires Environnements/Déchets Arche Agglo

La séance est levée à 20h16.

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL